

un climat qui n'empêche pas les membres du milieu de répondre aux occasions qui passent, où la concurrence sur les prix et sur le reste se fait trop intense pour laisser place au confort, où des hommes honnêtes aux idées neuves et imaginatives peuvent se frayer un chemin facilement, et où les diverses catégories d'institutions peuvent se livrer mutuellement concurrence sur un pied d'égalité et de liberté.

Cela me semble assez touffu, mais en même temps, je suis heureux de constater que les commissaires qui ont fait l'étude du régime financier et monétaire du Canada se sont du moins adressés au Parlement et ont du moins recommandé une idée qui permettra au pays d'utiliser ses richesses jusqu'aux limites matérielles, comme fondement de notre niveau de vie et de prospérité, plutôt que de recourir au régime financier ancien, usé et démodé qui tentait constamment de nous dire pourquoi nous ne pouvons pas faire certaines choses. Il est donc rafraîchissant, tout au moins, de constater que la commission s'est adressée au Parlement et qu'elle a recommandé, si je puis me permettre encore de citer:

Un esprit d'innovation toujours en éveil et vigoureux dans le système financier—pour imaginer de nouvelles méthodes d'accomplir de nouvelles choses plutôt que pour imaginer des motifs de ne pas les faire...

D'après les membres du crédit social, monsieur le président, voilà une innovation que devrait étudier le Parlement et qu'on devrait favoriser, en particulier si nous songeons au Canada, car nous savons qu'il possède peut-être plus de richesses naturelles par habitant que tout autre pays ou toute autre région du monde. Je disais donc que s'il y a certaines excellentes recommandations dans ce rapport, je crois devoir signaler au ministre des Finances que l'une ou l'autre proposition ou recommandation, qui y figure, donnera peut-être à celui qui en prendra connaissance l'impression que les commissaires appartiennent encore à une ère révolue. Toutefois, monsieur le président, avant d'en arriver là, je ferai ressortir que d'après la commission le concept et la forme de la réglementation du régime bancaire et monétaire par le gouvernement ne répondent plus aux besoins du pays. Je suis absolument d'accord.

Afin de permettre au ministre de se mettre bien au courant des questions que nous allons soulever plus tard, au moment où nous étudierons le bill, je voudrais qu'il...

**M. le président:** A l'ordre! J'hésite à interrompre maintenant le député, ne fût-ce que pour un instant. Je pense, en effet, à la question de savoir si le député, en entrant, dès maintenant, dans le détail du rapport établi par la commission royale n'anticipe pas sur le débat à venir. A mon avis, nous

ne faisons, en ce moment, qu'étudier la prolongation de la loi sur les banques pour une période d'un an, et il me semble que nous dépassons les termes de cette loi en analysant en détail le rapport mentionné par le député. D'autre part, je m'accorde avec lui pour dire qu'il n'y a rien de mal à mentionner incidemment ce rapport. Toutefois, il n'importe pas, à mon avis, du moins à ce stade-ci, ni peut-être même plus tard, d'examiner en détail le rapport de la commission royale.

**M. Olson:** Au sujet du rappel au Règlement que vous avez soulevé, monsieur le président, je tiens à vous signaler qu'il n'y aurait pas eu lieu de saisir le Parlement de cette résolution si le gouvernement avait accepté ses responsabilités, c'est-à-dire s'il avait révisé et modifié la loi sur les banques au cours de la période obligatoire de dix ans. Le motif invoqué par le ministre des Finances et d'autres membres du gouvernement—et je ne dis pas que ce motif n'est pas bon—c'est qu'on attendait le rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, commission créée, si je ne m'abuse, le 18 octobre 1961. Tout le bien-fondé de la résolution dont nous sommes saisis ce soir tient donc à la teneur du rapport et au fait que le gouvernement souhaite que les membres du Parlement étudient le contenu du rapport. Je me plierai à votre décision, mais je pense que le débat devrait se fonder sur ce que renferme le rapport.

**M. le président:** Je suis porté à différer quelque peu d'opinion avec l'honorable député. La situation n'est peut-être pas nécessairement attribuable au délai que nous avons apporté à publier le rapport, mais elle provient plutôt du fait que le gouvernement désire étudier le rapport qui a été présenté. Je crois—et mon opinion n'a pas changé sur ce point—que si nous abordions le détail du rapport à ce stade-ci et que tous les honorables députés décidaient d'étudier, au cours du débat, les points particuliers et les recommandations que renferme le rapport, nous nous écarterions de la résolution dont le comité est présentement saisi.

**M. Olson:** Monsieur le président, j'espère qu'on ne m'empêchera pas de porter à l'attention du ministre certaines des conclusions et recommandations du rapport, celles que nous acceptons tous et celles sur lesquelles nous entretenons des vues diamétralement opposées. Que nous nous attaquions à ce travail au cours du présent débat ou à une étape ultérieure, je ne puis m'empêcher de croire que le rapport dont nous sommes saisis est la seule raison du présent débat. Si le rapport ne doit pas servir de base au présent débat, j'estime qu'il ne servirait presque à rien de prolonger